



## Pas de réponse suite à rétractation rupture conventionnelle

Par **DERF34**, le **14/08/2013** à **17:35**

Bonjour

Voici mon problème: suite à la signature d'une rupture conventionnelle je me suis rétracté dans les 15 jours de réflexions par recommandé que mon employeur a tardé à aller chercher (une semaine après seulement il l'a retiré à la poste), j'en ai informé l'inspection pour me protéger juridiquement. Etant en vacances je ne devais pas reprendre suite à cette rupture mais comme je me suis rétracté je n'ai plus de nouvelles de mon employeur je ne sais que faire car mes vacances finissent fin de semaine dois-je reprendre le travail le 20 Août 2013 comme si de rien, mon employeur peut-il suite à ma rétractation exercer des représailles.

Merci

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **15:36**

Bonjour

Vous avez gardé une copie de la lettre de rétractation ?

Vous vous présentez le 20 août sur votre lieu de travail et si votre employeur refuse que vous repreniez votre poste, vous allez aussitôt aviser l'inspection du travail.

Par **DERF34**, le **16/08/2013** à **22:14**

Bonsoir

Oui j'ai une copie et l'inspection est au courant de ma situation mais il ne sont pas très réactifs de plus lors de ma reprise le patron sera absent il est en vacances et je ne c'est pas si mon collègue sera la aussi car nous sommes des tech itinérant donc souvent sur la route

Cordialement

Par **pat76**, le **23/08/2013** à **13:40**

Bonjour DERF

Vous avez repris votre poste?